



Le charme discret de la société civile. Ressorts politiques de la formation d'un groupe dans le Maroc "ajusté"¹

Myriam CATUSSE

La "société civile" marocaine a émergé dans les années 1990 sous la forme de discours et représentations collectives, au miroir d'une société politique idéale et à travers le travail d'une poignée d'individus souvent rompus à l'action publique. Oscillant entre dénonciation et participation, ces porte-parole de la "société civile", rarement exclus du jeu, posent la question de l'articulation de celle-ci à la "société politique", notamment dans un contexte de libéralisation économique. Ils sont ainsi les promoteurs d'une problématique dominante sur la "crise du social" et "l'incurie du politique". L'analyse de leurs trajectoires et de leurs inscriptions dans un réseau politico-institutionnel complexe affaiblit l'hypothèse de "nouveaux acteurs" et révèle les ambivalences des usages politiques de la catégorie "société civile".

Le 10 novembre 2001 se tenait à Casablanca l'assemblée constitutive de "Forces citoyennes", nième parti politique d'un pays qui en compte plus d'une vingtaine. Outre les différentes intrigues entourant sa constitution qui pourraient éclairer sur la formalité et l'informalité du champ politique marocain et les tensions qui le structurent, sa création marque l'inflexion du parcours de son principal fondateur, A. Lahjouji. Quasiment inconnu du grand public au cours des années 1980, ce dirigeant de société de travaux et bâtiments publics s'est fait connaître et a gagné ses lettres de noblesse en conduisant la réforme de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) dont il est élu président en 1994 puis en 1997. Dans un contexte de réformes économiques rapides, de privatisation des entreprises publiques, et dans la perspective d'un arrimage à une zone de libre-échange avec l'Union Européenne², cette confédération patronale s'est imposée à la fin des années 1990, derrière le slogan de "l'entreprise citoyenne", dans l'arène des relations professionnelles comme dans la mise en œuvre des politiques publiques, en défendant, au nom de la prospérité nationale, les intérêts des "entrepreneurs" du pays³.

1 . Ce texte s'appuie sur de nombreuses discussions scientifiques et amicales avec F. Vairel et K. Karam, qui se sont de plus prêtés avec attention à sa relecture. Qu'ils en soient tous deux très sincèrement remerciés

2. Dans la veine de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, le Maroc a signé des accords dits de " libre-échange" avec l'Union européenne, en février 1996.

3. Je me permets de renvoyer à M. Catusse : CATUSSE M., "L'Entrée en politique des entrepreneurs marocains. Formation d'une catégorie sociale et réforme de l'ordre politique dans

En créant aujourd'hui un parti politique, dont on peut encore difficilement imaginer les succès ou les échecs, A. Lahjouji semble réussir là où d'autres ont échoué. En effet, il prolonge son engagement public en généralisant sa prise de parole, la haussant à un degré supérieur, celui de la représentation nationale et en l'articulant à un projet politique. Mais plus encore, il incarne, de manière quasiment idéale, à travers sa propre trajectoire, différents énoncés d'ores et déjà éprouvés sur la *société civile* : lieu de médiation entre intérêts privés et particuliers et intérêt commun, ordre économique, social comme moral, sphère de la société commerçante, du capitalisme et de la bourgeoisie, aujourd'hui utopie post-moderne capable de réconcilier non seulement le socialisme mais aussi le marché à la démocratie⁴.

Et surtout, la création de *Forces citoyennes*, en tant que telle comme à travers les réactions qu'elle a suscitées, s'écrit comme le dernier épisode en date du récit de la formation d'une "société civile" marocaine et de ses tumultueuses relations au politique. En effet, cet épilogue du parcours de A. Lahjouji s'inscrit dans un triple mouvement qui caractérise la société politique marocaine de ce début de siècle : un repositionnement des acteurs sociaux et des relations professionnelles après près de vingt ans d'ajustement structurel, autour du mot d'ordre du "dialogue social"⁵, dans un contexte de distinction du patronat et de crise des syndicats ouvriers; une recomposition du paysage politique à la veille de nouvelles élections législatives qui devraient avoir lieu en septembre 2002; enfin, une redéfinition des catégories politiques pertinentes, dont certaines volent en éclats, tandis que d'autres apparaissent, se confirment et peuvent s'institutionnaliser. Dans cette valse des paradigmes légitimes, la "société civile" connaît son heure de gloire, au Maroc comme ailleurs.

Or, cette conjoncture spécifique a mis en exergue les multiples logiques et ressorts qui ont participé de la formation, sous l'étendard de la "société civile", d'un groupe plus ou moins cohérent dans les

le cadre de la libéralisation économique", *Working Paper*, Institut Universitaire de Florence, n° 2001/25, 2001.

4. KHLNANY, "La 'Société civile', une résurgence", *Critique internationale*, n°10, janvier, 2001, p. 44.

5. En juillet 1996, les principaux syndicats du Royaume signaient avec le ministère de l'Intérieur et la Confédération générale des entreprises du Maroc des accords dit de "dialogue social", qui triangularisaient les relations sociales, en rompant avec le schéma classique de rapports duels et violents entre la classe ouvrière et l'État.

coulisses d'une scène politique marquée par une crise manifeste des partis politiques et dominée par un Roi disposant, constitutionnellement, politiquement, économiquement et symboliquement, de pouvoirs considérables. A partir de l'observation et l'interprétation de trajectoires telles que celle de A. Lahjouji, nous pourrions présenter et discuter des arguments types et discours à clés, qui fondent la constitution et la consolidation au Maroc de cette catégorie.

Face à une figure partagée du sens commun comme de la science politique contemporain, figure de proue du changement politique et social, il peut s'avérer utile de prendre d'abord en considération l'usage qui en est fait, les idiomes pratiques dans lesquels elle est mobilisée et fait sens. Concentrons-nous donc sur les enjeux de la constitution d'une "société civile" sur la scène politique marocaine contemporaine en prenant au sérieux la parole des acteurs concernés reprenant pour nous l'injonction de Boltanski : "*De quelle science souveraine pourrait-on bien s'autoriser de contester la "réalité" d'un principe d'identité auquel les agents sociaux accordent leurs croyances*"⁶.

Ce que l'on peut dire d'emblée, c'est que le recours au concept s'inscrit très explicitement dans une mise en récit⁷ du "changement politique", pris dans un sens particulièrement large, dans la mesure où en l'occurrence, c'est l'ensemble du Maroc qui serait l'objet d'une vaste réforme, initialement appelée "mise à niveau", accord de libre-échange avec l'Union européenne oblige⁸ et aujourd'hui "transition" puisque la transitologie est convoquée au chevet du Royaume⁹. Dispositif nodal dans les scénarii idéaux de la "transition vers la démocratie" tels qu'ils sont actuellement théorisés¹⁰ et promus ou encouragés¹¹, la "société

6. BOLTANSKI L., "Les Cadres ; la formation d'un groupe social, éditions de Minit, p. 49, 1983.
7. Au sens de Ricœur : voir CEFAÏ D., "La Construction des problèmes publics. Définition de situations dans des arènes publiques", *Réseaux*, n° 75, 1996.
8. Le même phénomène est relevé par Camau : CAMAU M., "D'une République à l'autre. Refondation politique et aléas de la transition libérale", *Maghreb-Machrek*, n°157, 1997, et par Cassarino : CASSARINO J.P., "Pédagogie et mise à niveau en Tunisie", *Les Cahiers de l'Orient*, 3ème trim., 1999.
9. Pour ré-inverser la formule de Leca : LECA J., "Paradoxes de la démocratisation. L'Algérie au chevet de la science politique", *Pouvoirs*, n°86, 1998. Le nombre de publications sur le sujet va crescendo. Parmi les plus récents : VERMEREN P., *Le Maroc en Transition*, Paris, La Découverte; "L'Avenir de la démocratie dans les pays du Sud", *Prologues*, n°22-23, 2001 et SAAF A., *La Transition au Maroc : l'invitation*, Casablanca, Eddif, 2001.
10. Notamment : O'DONNELL G. et alii (dir.), *Transitions from Authoritarian Rules. Prospects for Democracy*, Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press, T.4., pp. 48-56, 1986; LINZ J. et STEPAN A. (ed.), *Problems of democratic transition and consolidation*,

civile" non seulement en fournirait des héros et des contre héros mais en serait un double garant : son développement serait un indice *et* un vecteur de la démocratisation du système politique. En ce sens donc, toujours du point de vue des acteurs et de leurs stratégies, le schème de la "société civile" renvoie à une série de valeurs, d'attitudes ou de positions dont le sens et l'expression sont fondamentalement *politiques*. Et pourtant, c'est de sa constitution *contre* le politique ou une certaine manière d'envisager la chose publique, ou encore contre "l'État" et son appareil souvent appelé *makhzen*¹², que ceux qui se revendiquent de la "société civile" puisent l'essentiel de la légitimité de leur action publique. Bien que banale, cette contradiction guidera notre propos.

La création de "*Forces citoyennes*" a souvent été perçue comme relevant de la "pathologie" de la scène politique. Ce nouveau parti serait un indice supplémentaire attestant de la réduction de l'espace politique en peau de chagrin. Il incarnerait avant tout une vision technique, développementaliste mais peu représentative du politique, où priment les mots d'ordre et les impératifs économiques ; il signifierait aussi la victoire (momentanée) de logiques consensuelles sur la polémique politique et sociale ; mais surtout, il contreviendrait à la mise en garde de Linz et Stepan : "For modern democratic theory, especially for questions about how to consolidate democracy, it is important to stress not only the *distinctiveness* of civil society and political society, but also their *complementarity*"¹³. Sociétés civile et politique doivent s'articuler mais ne pas se confondre pour la théorie politique libérale contemporaine : en franchissant le pas, A. Lahjouji contribuerait-il à diluer l'une dans l'autre ou à l'inverse à les associer (et alors, en quels termes ?) ?

Au regard d'une interrogation sur les transformations de la scène politique marocaine, sur les capacités d'un système réputé centralisé et

Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996, pp. 7-15; DIAMOND L., "Rethinking Civil Society : toward democratic consolidation", *Journal of Democracy*, n°4, 1994 ou encore, PUTNAM R., *Making democracy work : Civic Tradition in Modern Italy*, Princeton, PUP, 1993.

11. Notamment par l'Union européenne, en ce qui concerne le Maroc, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et de son "forum civil" [la première ligne MEDA par exemple consacre 5 millions d'euros (sur 450) à "l'appui à la société civile"], mais également dans le cadre de la promotion de la "bonne gouvernance" par les institutions onusiennes, notamment le PNUD et la Banque Mondiale [voir HIBOU B. "Banque mondiale : les méfaits du catéchisme économique", *Esprit*, n° 8-9, 1998, pp. 114-117].

12. Le "Makhzen" serait le système politique marocain dans ce qu'il aurait de spécifique et d'historique. Voir par exemple : CHERIFI R., *Le Makhzen politique au Maroc. Hier et aujourd'hui*, Casablanca, Afrique Orient, 1988.

13. LINZ J. et STEPAN A., *op. cit.*, 1996, p.8.

autoritaire à réagir à une série de troubles et de désordres (le dernier en date étant sûrement le décès de Hassan II), les différents moments de la formation d'une "société civile" sont donc particulièrement éclairants des métamorphoses des techniques, savoirs et institutions de mise en ordre politique et de réinvention du social (alors que l'insécurité sociale va grandissante avec les effets de la libéralisation économique). Plus exactement, une réflexion sur ces effets de nomination de "lieu-dit de l'espace social"¹⁴ dont elle fait au fond l'objet, met en exergue la construction de discours normatifs et manichéens dont l'usage politique n'efface pas les dimensions sociales et historiques : l'objet de cette discussion porte moins sur l'existence d'une "société civile" que sur la conjoncture historique dans laquelle un groupe se constitue socialement et politiquement, au moyen de mises en représentation, excluantes et incluantes, parfois même stigmatisantes. Nous mettrons donc ici l'accent sur les techniques sociales et politiques de mobilisation, d'identification et de classement.

En la construisant en perpétuelle référence à la société politique ou plus exactement dans un processus interactif de *dénonciation* et de *participation*, (qu'il s'agisse de pallier les défaillances du politique, de le contourner, de lui instituer un contre-pouvoir, d'en être l'avant garde, etc.), ses "représentants" se sont incontestablement dotés de compétences et de ressources efficaces pour leur engagement personnel ou collectif ; en même temps, ils se sont inscrits dans des structures d'exposition particulièrement contraignantes, du moins à l'expérience, dont ils ont eux-mêmes contribué à édicter et consolider le système de dénonciation et de sanctions. Se structure ainsi un champ d'acteurs avec des enjeux spécifiques, des rôles et des tâches qui éclairent non seulement les réformes de l'ordre politique marocain, mais également la rencontre de l'idéal type d'une "société civile" néolibérale avec une société politique marocaine traversée de tensions multiples.

Figures et valeurs de la "société civile" : formation d'une nouvelle catégorie politique

Si les années 1990 se sont caractérisées par l'apparition du terme et le déploiement scientifique, commun et politique de son usage dans un

14. BOLTANSKI L., "Taxinomie sociale et lutte des classes. Mobilisation de la 'classe moyenne' et l'invention des 'cadres'", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 29, 1979, p. 108

contexte international encourageant son extraversion¹⁵, une inflexion peut-être perceptible dès 1997-1998, avec les élections législatives puis la nomination d'un gouvernement dit d'alternance : les problématiques sur l'émergence (puis l'institutionnalisation) d'une "société civile" se déplacent et changent alors de focales en se politisant.

Revenons tout d'abord sur ce premier moment du procès de naturalisation de la "société civile" marocaine : l'identité du groupe et des intérêts communs qui l'organiserait s'expriment à la fois de manière positive, autour de leur définition, de leur délimitation et de leur ébauche d'institutionnalisation et de manière négative essentiellement contre "le politique" ou contre des ennemis communs, tels que les mouvements islamistes que les "porte-parole de la société civile" marocaine ont tendance à ériger en épouvantail¹⁶. Si des acteurs ont revendiqué au cours des années 1990 un rôle moteur, parfois initiatique, à l'émergence d'une "société civile" marocaine, cette dernière ne s'est consolidée qu'au détour de la *re-connaissance* accordée à la parole et aux prétentions de ses porte-parole :

D'une part, progressivement un savoir-faire se constitue alimentant des signes de reconnaissance au sein du groupe. Cette première dimension de la formation de la "société civile" est d'autant plus "réflexive"¹⁷ que cette dernière est promue par un nombre important d'universitaires, intellectuels ou journalistes, dont on a parfois des difficultés à distinguer l'action critique et savante de l'action "profane" et engagée. D'autre part, la labellisation "société civile", délivrée par les autorités réputées légitimes à le faire, les bailleurs de fonds internationaux, l'Union européenne, l'USAID, les différentes institutions ONUiennes (PNUD, UNICEF, OMS, etc.), la Banque Mondiale, ou encore des fondations allemandes, ouvre des mannes de ressources matérielles et immatérielles considérables, créant ainsi des *ayant-droits*.

15. Est-il besoin de rappeler l'empreinte laissée par les révolutions survenues dans les pays d'Europe centrale et orientale et notamment le rôle d'intellectuels et hommes politiques tels que V. Havel ou A. Michnik dans la redécouverte des "vertus" de la société civile ? Voir par exemple HAVEL V., *Essais politiques*. Paris, Calman-Levy, 1989.

16. A titre comparatif : COLAS D., *Le Glaive et le Fléau, Généalogie du fanatisme et de la société civile*, Paris, Grasset ou encore AS SAYYID, "Civil Society and democratization in the Middle East", *Middle East Journal*, n°2, 1992, p. 293 ; Voir aussi CHEKROUN M., "Société civile, religion civile et lien social au Maroc", in EL AOUFI N., *La société civile au Maroc*, Rabat, SMER, Signes du présent, 1992.

17. Au sens de A. Giddens, dans GIDDENS A., *La Constitution de la société*, Paris, P.U.F., 1988.

Anthropomorphie de la société civile :

"La société civile, tel le monstre du Loch Ness, tout le monde en parle et personne ne sait à quoi ça ressemble. On y trouve des déçus de la politique, mais pas seulement...", ainsi commençait le dossier réalisé en 1996 par la *Vie Économique*, hebdomadaire francophone¹⁸. Enregistrant le développement massif d'associations depuis le début de la décennie et d'un discours hyperbolique sur la question, le journal se proposait de brosser en quelques points le portrait de cette "grande famille des nouveaux citoyens en quête d'engagement". Pointait déjà plusieurs tendances qui nous semblent caractéristiques non seulement du profil idéal de ceux qui revendiquent un label "société civile" mais également de la "société civile" idéale à bâtir.

Urbains, diplômés, souvent universitaires et proches des médias, vivant à Rabat ou Casablanca, les promoteurs de la "société civile" marocaine ont parfois suivi des études à l'étranger et se sont d'abord rangés plus facilement parmi les élites francophones qu'arabophones, pour peu que cette distinction ait un sens. Ils ont entre 30 et 50 ans et pourraient représenter cette classe moyenne, qui s'est développée dans les années 1970, à l'ombre d'un État tutélaire, que ce soit dans les universités ou dans le secteur économique, entreprises publiques ou privées. Si l'on en croit les tableaux qu'on dresse d'eux à l'époque, insistant sur leur passage du "business" à "l'engagement citoyen", du bonheur privé à l'action publique, ils n'auraient que peu frayed avec le politique, ce qui est généralement faux en ce qui concerne les leaders des associations qui, à partir de 1995, occupent les devants de la "société civile".

Cette dernière en effet, comme par anthropomorphisme, se dote rapidement d'une "famille"¹⁹, d'une "opinion", et prend parole, grâce à quelques personnalités qui se proposent d'en être les représentants. Autour de manifestations et de commémorations (telles que le 8 mars, journée de la femme ou le 6 janvier journée de lutte contre la corruption, etc.), une existence commune s'organise. Des "associations stars" choyées par les médias, créées en l'espace de deux ou trois ans, incarnent, au sens premier du terme, l'émergence de la société civile,

18. BENCHEMSI A., "La Société civile, Radioscopie", *La Vie Économique*, 5/07/1996.

19. BENCHEMSI A., "Monsieur société et madame civile ont un fils...", *La Vie Économique*, 5/07/1996 ; voir aussi l'image de S. Hegasy : HEGASY S., "Papa's harem is shifting to Mama's civil society", in HEGASY S., *Staat, Öffentlichkeit und Zivilgesellschaft in Marokko. Die Potentiale der soziokulturellen Opposition*, Deutsches-Orient-Institut, 1997, pp. 112-131.

au même titre que A. Lahjouji cherche à représenter alors "l'entrepreneur citoyen" physiquement et en tant que président de la CGEM.

A l'inverse du cas de ce dernier qui, bien que familialement proche du parti de l'Istiqlal, n'avait jamais milité politiquement auparavant, les fondateurs de ces associations mises sur les devants de la scène ont sans cesse oscillé entre fonction politique et activité associative. A titre d'exemple, A. Belhaj, de *Maroc 2020*, est député depuis de nombreuses années et vient de créer sa propre formation politique, *Alliance des libertés*. A. Benamour, président de *Alternatives*, fut un jeune élu de l'Union Socialiste des Forces Populaires dans les années 1970, avant de se retirer du parti. *Afak* est fondée par A. Harrouchi, chirurgien, ancien ministre de la Santé et O. Azziman, fondateur de *l'Organisation marocaine des Droits de l'Homme*, alors ex-ministre des Droits de l'Homme et futur ministre de la Justice. Quant à *Transparency International*, son ancien secrétaire général, S. Assidon, est un ancien détenu politique, militant du mouvement d'extrême gauche *Ilal Aman*. Le parcours de N. Ayouch, président de *Zakoura*, est tout aussi caractéristique de ces parcours à cheval sur plusieurs registres : à la tête d'une agence de publicité, il lance et finance dans les années 1980 la revue *Kalima*, destinée à traiter de la question de la femme au Maroc et plus largement des problèmes de société, parfois tabous (homosexualité, condition féminine, justice, liberté d'expression, etc.).

Pour compléter cette rapide présentation des porte-parole de la "société civile", il aurait fallu évoquer les journalistes et les femmes, parmi la pléthore de militants, dans la mesure où ces derniers se sont également emparés de la "société civile" (ou est ce cette dernière qui s'est emparée d'eux ?). Les journaux se sont multipliés au cours de la décennie 1990, d'abord dans les domaines économiques puis dans les domaines politiques et sociaux. En tout état de cause, ils animent la "société civile", dans tous les sens du terme et lui prêtent une voix. Quant aux femmes, elles prennent la parole dès le début de la décennie 1990, à la faveur notamment du cinquième Congrès Mondial des Nations Unies sur la Femme de Pékin (septembre 1995). Leurs associations se sont développées au cours de la décennie dans les domaines sociaux essentiellement, souvent aux marges de partis politiques.

Peut-être aurait-il mieux valu s'abstenir de citer ces personnes ou sigles d'associations, pour éviter de céder à l'hyper-exposition de certaines d'entre elles. Néanmoins, cet inventaire illustre la personnification du processus comme son inscription dans un réseau social dense, vivant, complexe et hiérarchisé, dont il importe de rendre compte : les fondations de la "société civile" comme catégorie sociale pertinente reposent sur une identification à des problèmes et à des personnes, décuplée par les compétences de certains à s'exposer et prendre parole : pour que la société civile "soit", il fallait qu'elle prenne faits et causes, mais également qu'elle prenne corps. A l'inverse d'une vision de l'engagement public où les gens "se rendent étrangers les uns aux autres tout en tenant compte les uns des autres"²⁰, on se trouve là face à une importante personnalisation de l'engagement.

Identifiée à une poignée de personnages et d'associations qui lui servent incontestablement de faire valoir, la "société civile" procède plus de l'énoncé empirique que de la catégorie analytique, quoi que les deux se confondent de temps à autres. Or, "comprendre une société à partir des catégories de la connaissance qu'elle (c'est-à-dire ses porte-parole) nous propose suppose non seulement que celle-ci a le monopole de son auto-compréhension (...) mais aussi que cette compréhension dominante est elle-même une explication valide"²¹. Dans tous les cas, la "société civile" renvoie à un paradigme théorique, dont on aurait tort de sous-estimer la dimension idéologique et téléologique.

Les vocabulaires de la société civile : valeurs et répertoires d'action

Tandis que s'exposent ainsi ces figures, un vocabulaire se *vulgarise*, témoignant de l'élargissement d'un univers de sens et de la consolidation d'idiomes communs qui structurent un jugement de la société et du politique : malgré des dissensions et les concurrences plus ou moins déclarées en son sein, la "société civile" marocaine semble relativement soudée et cohérente en ce qui concerne le diagnostic porté sur l'état de la société comme sur les médecines à lui prodiguer et les façons de les faire connaître : s'ils sont descendus dans la rue à l'occasion de la grande marche pour défendre ou pourfendre le Plan

20. QUERE L., "L'Espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique", *Quaderni*, n°18, 1992.

21. LECA J., "L'Economie contre la culture dans l'explication des dynamiques politiques", *Bulletin du CEDEJ*, n°23, 1988, p. 50.

d'intégration de la femme en mars 2000²², les représentants de la société civile marocaine usent avant tout de la médiatisation et de l'information : ces personnages deviennent de fait des personnages publics à la fin des années 1990.

Il est difficile de dresser une échelle précise et exhaustive des valeurs autour desquelles semble s'agréger le groupe, de "redécouvrir leur hiérarchie" dans le sens de L. Dumont²³. Néanmoins, certains thèmes s'imposent : la *citoyenneté*, plus évoquée dans sa dimension économique ou civique ("l'entreprise citoyenne" promue par la CGEM par exemple) que politique (les questions de la représentation et de la participation sont peu présentes) ; le *démocratisme*, érigé en principe mais peu discuté sur le fond, alors que la nature de la monarchie est moins contestée que jamais quand bien même la formule de "transition démocratique" est sur les lèvres de beaucoup ; le *progrès* et la *modernité*, conçus à l'aune du libéralisme et de la promotion du marché. Enfin, deux mots sont déclinés à l'envie : le *consensus* et la *transparence* que l'on conjugue à la "lutte contre la corruption". Ce dernier thème a contribué à cimenter la "société civile"²⁴ : de l'intérieur puisqu'il est l'objet de plusieurs actions collectives ou regroupements de personnes ou d'associations tels que le *Collectif inter-associatif contre la corruption* créé en 1997 à l'initiative de *Transparency-Maroc* mais aussi le *comité d'éthique de la la CGEM* ; et vis-à-vis de l'extérieur, comme principal cheval de bataille.

N'insistons pas plus sur ces répertoires conventionnel de mobilisation, "la référence à un même modèle de mobilisation (étant) un des moyens déterminants pour transformer les différents groupes engagés en une communauté cohérente"²⁵ : elle emprunte clairement à un langage normatif, utilitariste, quasiment missionnaire²⁶, entendu au Maroc

22. En mars 1999, le secrétaire d'État chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance, présente un projet de Plan d'Intégration de la Femme dans le développement, élaboré en collaboration avec la Banque Mondiale et en concertation avec des associations de femmes. Deux camps se sont alors organisés pour défendre ou attaquer le projet, suscitant deux grandes manifestations à Rabat et à Casablanca le 12 mars 2000.

23. DUMONT L., *Essai sur l'individualisme*, Paris, le Seuil, 1985, p. 19.

24. Comme l'a montré par exemple G. Denoëux : DENOËUX G., "The Politics of Morocco's 'Fight against Corruption'", *Middle East Policy Journal*, 2000, n°2.

25. MAC ADAM D., et alii, "Pour une cartographie de l'action contestataire", *Politix*, n° 41, 1998, p. 16

26. HIBOU B., "Banque mondiale : les méfaits du catéchisme économique", *op. cit.*, 1998.

comme sur les scènes internationales²⁷. Les valeurs que défend la "société civile" et autour desquelles elle se forme prennent d'autant plus d'importance qu'elles sont l'objet d'un procès de légitimation manifeste, dans un mouvement "vertueux", qui fait écho aux appels répétés de toute part à la "moralisation de la vie publique". Entre les membres de la "société civile" eux-mêmes ou avec les autorités publiques ou encore des acteurs politiques, s'engagent des disputes au nom de ces vertus, dont l'enjeu réside non seulement dans la qualification ou la légitimation à agir au nom de l'intérêt commun mais aussi - et c'est lié - dans la compétence à énoncer la problématique sociale dominante, et *donc* légitime [par exemple au moment de la campagne d'assainissement qui a opposé le ministre de l'Intérieur aux milieux d'affaires en 1996 représentés par la CGEM²⁸, à travers des procès tels que celui qui a confronté le ministre des Privatisations à un homme d'affaires en 1997²⁹, ou encore plus récemment à propos du "devoir de mémoire" et le traitement des "années de plomb" pris en charge par le *Forum Justice et Vérité* : dans tous ces cas, les alignements et positions sont équivoques].

Pour la "société civile", la morale semble double : d'une part, elle est parée de toutes les vertus qui la rendent irréprochable (les responsables de la faute, des dysfonctionnements sont à chercher ailleurs) et couvrent d'un blanc-seing ses membres qui peuvent même y gagner une nouvelle virginité (peut être est-ce ainsi qu'il faudrait par exemple interpréter la création d'un "comité d'éthique" à la CGEM en 1998, après la campagne d'assainissement menée par le ministère de l'Intérieur) ; d'autre part, l'intensité du discours moral atténue la subversivité potentielle du développement de la société civile, ce que J.N. Ferrié interprète comme une "dépolisation"³⁰.

Une société civile contre la société politique ?

27. On peut se référer à : POULIGNY B., (dir.), "Une société civile internationale?", *Critique Internationale*, n°13, 2001.

28. Je me permets de renvoyer à : CATUSSE M., "Maroc : un 'État de Droit pour les affaires'", *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Edition, 1998.

29. CATUSSE M., "Le débat sur les privatisations au Maroc : un procès exemplaire", *Maghreb-Machrek*, La Documentation française, n°167, 2000.

30. FERRIE J.N., "Les politiques de la morale en Égypte et au Maroc", *Maghreb-Machrek*, La Documentation française, n°167, 2000, p. 4

La catégorie "société civile" s'est en résumé construite au Maroc de façon pratique, dans un espace disputé par des bailleurs de fonds célébrant les "noces de l'éthique et du business"³¹, par les autorités publiques, qui y trouvent incontestablement un palliatif à plusieurs types de déficit, par différents groupes ou individus qui s'en emparent dans l'objectif de défendre certains intérêts et souvent promouvoir une politique "autrement" ou du moins, pour un premier temps, dans la perspective de se *distinguer*, dans les deux sens du terme, de la politique.

Ainsi, dans son acte de naissance, la "société civile" marocaine signe une rupture tacite ou explicite avec le politique ou avec l'État³². Pour être plus exact, l'argument est parfois inversé : c'est parce qu'elle n'arriverait pas à s'émanciper de l'appareil d'État et de la culture dominante que la "société civile" naîtrait difficilement³³. Au fondement de leur action et de sa légitimité repose donc cette assertion tout à la fois habilitante et contraignante : la société politique (*policy* comme *politics*) est inefficace (il faut donc lui trouver des palliatifs) et au mieux immobile au pire corrompue ou viciée (il faut la rééduquer : l'attention portée à l'éducation dans un pays où les taux d'analphabétisme avoisinent encore les 50% prend alors un éclairage supplémentaire). Il convient de s'en détacher et d'agir hors de ses structures, "en dehors des partis, des syndicats, des pouvoirs"³⁴. Cette prise de distance, dans des "organisations non gouvernementales", est non seulement *vécue* par certains de ces acteurs, puisque les leaders de la "société civile" marocaine ont souvent déjà connu une expérience d'engagement partisan, voir ministériel, mais également *thématisée*.

Les modalités de distinction sont plurielles : c'est par exemple en se dressant au cours de la campagne d'assainissement de 1996 contre le ministre de l'Intérieur au nom de la défense des entrepreneurs mais également du respect de l'indépendance de la justice que A. Lahjouji s'impose à la CGEM. Les dirigeants du patronat se présentèrent, au cours de cet affrontement comme victimes d'un mauvais procès. Ils mirent en cause les pouvoirs publics et leur "harka"³⁵ : ils ne

31. Voir LIPOVETSKY G., "Les noces de l'éthique et du business", *Le Débat*, n° 67, nov. 1991.

32. HEGASY S., *Staat, Öffentlichkeit und Zivilgesellschaft in Marokko*, op. cit., 1997

33. SAAF A., "L'Hypothèse de la société civile au Maroc", in EL AOUI N., (dir.), *La Société civile au Maroc*, op. cit., 1992, p. 15.

34. BENCHEMSI A., "La Grande famille des nouveaux citoyens en quête d'engagement", op. cit., 1996, p. 19.

35. Voir HIBOU B., "Les enjeux de l'ouverture. Dissidence économique et contrôle politique", *Les Cahiers du CERI*, n°15, 1996, pp. 34-38. Les "harka" étaient des opérations militaires

contestaient pas le bien-fondé d'une lutte contre la contrebande ou la corruption mais *l'iniquité* des procédures. Le cas des membres de l'association *Transparency* est intéressant de ce point de vue, quoique certains d'entre eux soient encore encartés ; s'ils revendiquent un droit de regard politique, ce ne serait pas trahir leur engagement que de dire que la plupart d'entre eux portent un regard particulièrement critique vis-à-vis des structures partisanes, refusant de les rejoindre à nouveau pour certains ou alimentant une dissidence, par exemple au sein de l'USFP (à travers le courant Wafaa Li Dimocratia, Fidélité à la démocratie), pour d'autres.

Plus encore, l'autonomie et l'indépendance du champ associatif, et par glissement de sens de la "société civile", est présentée comme fondamentale, condition *sine qua non* pour la crédibilité et l'efficacité de l'engagement. Ainsi, selon L. Rhiwi, présidente de l'*ADFM-Rabat* et membre du bureau de l'*Espace Associatif*, coordonnatrice du *Collectif-Maghreb 95*, "Le traitement fait à la condition féminine par les partis politiques a confirmé aux femmes la nécessité de dissocier la revendication féminine de toute idéologie partisane. C'est donc une expérience nouvelle et différente de celle des partis. Il faut reconnaître que la génération des associations indépendantes qui a vu le jour dans les années 80 a été constituée par des militantes des partis de gauche. Ces militantes ont aujourd'hui mis du temps, mais tout est relatif, à se positionner comme mouvement réellement indépendant, idéologiquement parlant"³⁶.

Cette attitude de requalification, dans "la société civile", de la chose publique par la disqualification des structures politiques, s'explique d'abord par l'expérience politique vécue par cette génération, marquée à la fois par les mobilisations estudiantines des années 1960-1970 et par la répression violente de la part des autorités publiques. Parmi les porteurs du flambeau de la société civile, nombreux sont ceux qui ont connu les enlèvements, les procès, la torture et la prison. Cet engagement, moins directement fondé sur un face-à-face violent par rapport au pouvoir, s'avère comparativement peu coûteux et plus facile à mener pour des groupes et des individus, certes fatigués ou déçus, mais que la mémoire et l'expérience empêchent de se contenter d'un

ponctuelles au cours desquelles le Sultan réimposait son autorité en récoltant les impôts des tribus dissidentes.

36. RHIWI L., "Mouvement des femmes au Maroc", in *Rapport du Social*, Rabat, OKAD, 2000, p.142.

"bonheur privé". Pour d'autres, l'attitude est plus explicitement stratégique ou tactique. Citons A. Benamour qui tente en vain jusqu'à présent, au moyen de l'association *Alternatives*, de créer un nouveau parti à gauche, "libéral, progressiste et moderniste" ; ou encore A. Belhaj de *Maroc 2020*, qui vient de créer, un nouveau quotidien, *Aujourd'hui le Maroc*, puis un parti politique, *Alliance des libertés*.

La "société civile" émerge donc à la fin des années 1990, comme une catégorie de l'entendement collectif plus que comme une classe sociale. Espace extrêmement structuré, par des valeurs, par des positions et par une idéologie dominante, elle exprime une problématique légitime : la solution libérale à la crise du social et le renouvellement des acteurs pour résoudre l'incurie politique. Pour faire l'objet de dissensions internes et de conflits pour l'énonciation de ces discours légitimant, elle incarne le paradoxe des discours sur le changement qui sont autant de discours de mise en ordre : le prestige "talismanique" de la "société civile constitue-t-il une ressource de plus aux mains des dominants comme l'inviterait à le penser A. Al Azmeh (1994, 234) qui estime que "l'instrumentalisme constitue un caractère essentiel du plaidoyer démocratique dans le monde arabe actuel"³⁷ ? A l'inverse du mythe d'une "société civile" spontanée et informelle³⁸, la description que l'on vient de donner de son avènement marocain donne à voir un paysage relativement hiérarchisé, plutôt élitiste, institutionnalisé à certains égards et en perpétuelle discussion avec le politique, qu'il s'agisse d'instruire une subversion, de se poser en opposition ou de participer à l'agenda public.

La société civile au secours de la société politique : redéploiement de stratégies et contre-discours

Comme le laisse entendre le titre même de l'ouvrage de S. Hegasy³⁹, "l'État, le public et la société civile au Maroc : les potentiels d'une opposition socioculturelle", la "société civile" nous inscrit *a priori* dans une problématique de l'opposition, de la contestation ou de la protestation en contexte autoritaire. On l'attendait de fait subversive,

37. AL AZMEH A., "Populisme contre démocratie. Discours démocratisant dans le monde arabe", in SALAME G., (dir.), *Démocratie sans démocrates. Politique d'ouverture dans le monde arabe et musulman*, Paris, Fayard, 1994, p. 234.

38. Décrite par exemple dans DE SOTO H., *The Other Path : the Invisible Revolution in the Third World*, New York, Harper et Row, 1990.

39. HEGASY S., *op. cit.*, 1997.

forte du "pouvoir de la parole", pour reprendre l'expression de V. Havel, capable non seulement d'entretenir et de développer un sens civique et une culture politique de la participation, mais encore de déstabiliser un régime non-démocratique, à l'image du rôle qui lui est idéalement dévolu par la transitologie et ses émules.

Néanmoins, entre dénonciation et participation, les leaders de la société civile marocaine, enchâssés dans des réseaux complexes, moins exclus du jeu qu'en quête de nouvelles formes de participation, ont quitté pour certains, évité pour d'autres le registre de l'affrontement violent, de la contestation radicale ou de la révolution. Ils s'intègrent dans ce qui peut apparaître comme un "cycle général de contestation"⁴⁰, sous forme de "mouvements sociaux"⁴¹ où ils revendiquent une position d'intermédiation et de *réformisme*, à l'inverse du schéma de dissidence radicale du "pouvoir des sans-pouvoirs"⁴².

Ce rapport ambivalent aux autorités publiques s'est précisé au coup par coup. Deux phénomènes me semblent ici particulièrement intéressants : d'une part, la rencontre des intérêts d'une élite regardant les structures politiques avec la défense d'intérêts de groupes potentiellement mobilisables, dans des stratégies d'accès au pouvoir comparable à celles qu'avait décrites par exemple A. Obershall⁴³ ; D'autre part, les effets de conjoncture dans la reformulation des rapports de forces et des problèmes publics portés par la "société civile".

La société civile : "cheval de Troie" politicien ?

En surface du moins, la structure des opportunités qui s'offrait aux militants de la "société civile" et leur rapport "au politique" s'est trouvée bouleversée à la faveur de deux événements : l'arrivée au

40. MAC ADAM D., et alii, *op. cit.*, 1998, p. 15

41. VAIREL F., "Faire entendre une voix dans le Maroc de la réforme autoritaire", papier présenté au Centre Jacques Berque, Rabat, 6/12/2002. A titre de comparaison : KARAM K., "Associations civiles, mouvements sociaux et participation politique au Liban dans les années 90", in "ONG et gouvernance dans le monde arabe", actes du colloque CEDEJ-IRD-CEPS d'Al Ahram, Le Caire 29-31 mars 2000 ; ou BENNANI CHRAÏBI M., (dir.), *Les mouvements sociaux dans le monde musulman : regards croisés*, Presses de science po., (à paraître).

42. HAVEL V., *op. cit.*, 1989, p. 91

43. OBERSHALL A., *Social Conflict and Social Movements*, New Jersey, Prentice Hall, 1973.

pouvoir d'un gouvernement dit "d'alternance"⁴⁴, en mars 1998, dirigé par A. Youssoufi, secrétaire général de l'USFP, figure du socialisme marocain revenu d'exil ; et l'intronisation d'un nouveau Roi, vers lequel se tournent toutes les attentes de "changement", en particulier social, puisqu'on va jusqu'à l'appeler (avec ironie, lorsqu'on songe à sa fortune?) le "Roi des pauvres", pour les actions caritatives qu'il avait jusqu'alors animées⁴⁵. Lui-même s'empare de cette rhétorique et annonce une ère nouvelle, symbolisée par la promotion d'un "nouveau concept de l'autorité"⁴⁶, formule qui pour avoir fait flores, dénote ce registre du "changement nécessaire". Ces deux moments ont conforté les structures de pouvoir antérieures plus qu'ils ne les bouleversent, notamment en les mettant à l'épreuve du renouvellement des hommes sans heurt. Néanmoins, cette nouvelle conjoncture inscrit les acteurs de la société civile marocaine dans d'autres types de relations de pouvoir : *a priori*, leur engagement devait se trouver facilité par le fait de disposer non seulement d'un œil bienveillant du palais mais encore de relais auprès d'un gouvernement composé d'un nombre important de collègues universitaires, de compagnons d'armes ou au moins de camarades socialistes (les charmes de la société civile ont majoritairement séduit la gauche marocaine).

Or, amené à reformuler leurs relations au politique, ou plutôt à les expliciter, les représentants de la "société civile" se trouvent finalement confrontés, *a posteriori*, au schéma dialectique dans lequel ils se sont inscrits (et dans lequel on les a inscrits). Au fond, le mot d'ordre contenu dans l'idée "d'organisation non gouvernementale", relève d'un paradoxe : concernés au premier chef par la "chose publique", ces acteurs et organisations se devraient d'agir le plus indépendamment possible "du politique" pour rester dans les canons de la crédibilité et fidèles au credo sur lequel ils se sont développés. Une source potentielle de déstabilisation réside donc bien dans ce que les militants de la "société civile" justifient leurs pratiques et leur engagement à partir de principes en raison desquels ils peuvent aisément être pris en défaut.

44. En 1997, les élections législatives marocaines ont donné lieu à une alternance "historique", inscrite sur l'agenda makhzénien depuis le début de la décennie puisque A. Youssoufi est nommé en février 1998 chef d'un gouvernement certes hétéroclite mais dominé par les deux partis d'opposition : l'Istiqlâl (le parti nationaliste) et l'USFP.

45. Voir par exemple ROUARD D., "Le Roi des pauvres", *Le Monde*, 6/10/1999

46. Pour reprendre la formule, qui d'être controversée est devenue célèbre, du ministre de l'Intérieur d'alors A. Midaoui.

Ce malaise est vécu de diverses manières, selon le niveau et la nature de l'engagement "civique". Mais il apparaît clairement, au lendemain des élections de 1997 emportées laborieusement par l'USFP et l'Istiqlal. En titrant "*Tentative d'OPA sur la société civile*" à propos d'une réunion politique entre associations, A. Jamaï, journaliste célèbre, l'illustre, en rappelant tout haut ce principe : "Les principaux orateurs lors de cette rencontre ont un engagement militant avec les partis dits de gauche, ils auraient donc pu s'exprimer à ce titre. Choisir leur casquette d'association pour adopter une position éminemment politique revient à utiliser le mouvement associatif comme cheval de Troie et servir donc les desseins autres que ceux généralement assignés à la société civile"⁴⁷.

Plus récemment, un nouvel hebdomadaire met en cause la fondation de *Forces citoyennes* de Lahjouji et *Alliance des libertés* d'A. Belhaj ou les vellétés de A. Benamour qui continue à sonder la gauche pour y fonder un nouveau parti : "*La société civile peut-elle servir de tremplin aux partis politiques ?*"⁴⁸ A la veille des élections les acteurs eux-mêmes expriment, en termes différents, l'inconfort de leur position : A. Belhaj se plaint de "la ghettoïsation de cette élite qu'on cloisonne : ils doivent rester dans la société civile, c'est leur domaine. Le reste (le politique), c'est pour les autres"⁴⁹ ; ou encore un élu municipal, président d'une association de quartier casablancaise estime devoir choisir : "cette dualité, membre du conseil municipal/association s'explique par l'histoire, mais c'est une contradiction : dans un sens, j'engage l'association sur mes aspirations. Certains pourraient ne pas entrer dans l'association parce qu'ils ne veulent pas faire mon jeu"⁵⁰.

C'est ainsi que la société civile s'institutionnalise (ou est institutionnalisée) à la faveur d'un contexte particulier dans un double mouvement : la régularisation des rapports avec les autorités publiques et la mise en doute de ses vertus en matière de changement.

47. JAMAÏ A., "Tentative d'OPA sur la société civile", *Le Journal*, 2-8 février 1998, p. 6

48. SKSIKES D., *Tel Quel*, 3-9 décembre 2001.

49. BELHAJ A., "Elites et engagement politique au Maroc", actes du colloque "Elites, gouvernance et gestion du changement", organisé par le GRET, la fondation Hanns Seidel et l'UFR des Sciences administratives de la faculté de Droit de RabatRabat, 28/02/02-1/03/02.

50. Entretien avec l'auteur.

La "société civile" au bras du politique

Ce processus est à la fois cognitif et normatif. Il participe d'un plus large procès de légitimation, de normalisation et de stabilisation des modes de régulation du conflit social et des interdépendances entre acteurs.

Concrètement, des formes de coopération ou de concurrence s'érigent entre pouvoirs publics, bailleurs de fond privés et associations de la "société civile" de mieux en mieux organisées et professionnalisées : l'expérience acquise au cours de la dernière décennie fait boule de neige et constitue le socle d'un indéniable savoir-faire, en matière de *fund raising* avant tout mais aussi en matière d'expertise ou de plaidoyer politique ou juridique. Plusieurs expériences pourraient être citées. *L'Espace associatif* regroupe par exemple une trentaine d'associations qui entendent unir leurs moyens, logistiques et relationnels afin de renforcer leurs propres institutions, mais également de faciliter "le lobbying, notamment par le dialogue et la pression sur les institutions nationales et internationales".

Par ailleurs, la politique sociale du Palais a ouvert de nouvelles opportunités pour les associations, tout en complexifiant les réseaux. En créant la *fondation Mohammed V pour la solidarité* en juillet 1999 puis le *Fonds Hassan II pour le développement économique et social*, le Palais (Hassan II puis Mohammed VI) a institué de fait des structures hybrides de prise en charge de la question sociale. Le "partenariat avec la société civile" fait l'objet, notamment depuis le discours du trône de 2000, d'une "théorisation" par un Roi soucieux d'inscrire son nouveau règne dans une langue et des institutions qui lui soient propres. Inaugurées en grandes pompes, dirigées par ses proches conseillers et des dirigeants de banques, offices privés ou publics, elles sont financées par des canaux exceptionnels : plus exactement, elles renvoient à un mode de gestion privatif de fonds souvent d'origine publique. C'est notamment le cas du *Fonds Hassan II* qui a bénéficié d'une part importante de la concession de la deuxième licence GSM en 2001. Les deux organismes ne font jusqu'à présent l'objet d'aucun contrôle gouvernemental ou parlementaire et fonctionnent de manière discrétionnaire sous la bienveillance royale. Néanmoins, elles sont intégrées progressivement dans les institutions publiques, par l'adoption d'une loi portant création de la "fondation Mohammed V des œuvres sociales pour l'éducation et la formation" (11/07/01) pour la

première ou par la transformation du Fonds Hassan II en établissement public. Quoi qu'il en soit, ces deux structures, présentées comme des "instances de crise" créées au nom de la solidarité nationale pour faire face à l'insécurité sociale croissante, ont agit en régularisant et contractualisant leur partenariat avec la "société civile". Les associations d'aide au micro-crédit, à la tête desquelles la fondation *Zakoura* ou *Al Amana*, qui bénéficient par ailleurs de partenariat de longue durée avec des organismes internationaux⁵¹, y tiennent le haut du pavé.

Plus encore, en créant des conseils consultatifs ou des commissions royales *ad hoc*, sur chacun des dossiers portés par les mobilisations de la "société civile" ["Commission d'établissement des faits et d'arbitrage" (1999) placée dans le giron du "Conseil consultatif des droits de l'homme" (créé en 1990) et "Conseil consultatif de suivi du dialogue social" (1994) ou encore "Commission consultative sur la réforme de la *mudawana*", pour rappeler les plus discutés], le palais *informe* les modalités de négociation, de discussion et de lobbying. En effet, ces instances, irresponsables constitutionnellement parlant, ne disposent d'aucun pouvoir, sinon celui de leur prestige et de leur essence royale. Elles court-circuitent cependant les revendications en les recevant sans pour autant statuer. Néanmoins, du fait de leur existence même, elles enregistrent les demandes véhiculées par les mouvements et s'imposent comme les interlocuteurs privilégiés par exemple des associations féminines en matière de réforme de la *mudawana* ou encore du *Forum Justice et Vérité* pour ce qui est du "devoir de mémoire" et de la "reconnaissance solennelle des torts passés". En d'autres termes, s'il ne suffit pas de créer un ministère des Droits de l'homme pour décréter la liberté, en portant dans leur nom les problèmes portés au public par des membres de la "société civile", ces comités ou commissions font advenir au statut d'intérêt collectif digne de préoccupation les questions soulevées par ces militants plus ou moins intégrés au système de représentation, tout en les cantonnant à un espace de discussion sectoriel et politiquement irresponsable.

Le gouvernement actuel a également affiché sa volonté de coopérer avec le mouvement associatif, en en recevant des représentants et en associant au projet de loi sur les associations "un comité de suivi",

51. La fondation *Zakoura* est en charge du projet pilote de l'Union européenne en matière de micro crédit, dans le cadre des programmes MEDA ; quant à *El Amana*, elle bénéficie d'un partenariat privilégié avec l'Usaid.

initié au sein de l'*Espace Associatif*, ou en multipliant les conventions de partenariat dans les domaines de l'emploi ou du logement. Cependant, se pose en creux la question de la représentativité et de la légitimité des associations, qui, mises en concurrence avec des instances locales ou nationales élues (bien ou mal, peu importe), "peuvent venir se substituer à une représentation démocratique locale"⁵².

Dans ce contexte, les membres de la "société civile" se plient à un jeu qui pour institutionnaliser leur action, les *situent*, au sens fort du terme, dans une arène non seulement publique mais politique : dans tous les cas, ambitions partisans ou action sociale, il s'agit d'accéder à l'agenda des politiques publiques selon diverses modalités (du lobbying partisan, à l'action corporatiste, en passant par la pression personnelle ou l'incitation clientéliste). Quant aux pouvoirs publics, comme le souligne K. Karam à propos du face-à-face d'associations écologiques et des élus municipaux libanais, ils trouvent là les moyens de réguler des pratiques fortement concurrentes : "Si les associations ont fait de l'écologie leur *bien*, dans tous les sens du terme, elles ne peuvent la promouvoir au nom du progrès social que par le recours à la puissance publique au niveau central comme au niveau local pour institutionnaliser la régulation et la coercition"⁵³.

Partant, la structure formelle de certains types de discours ou de critiques laisse entr'apercevoir des points aveugles sur lesquels se heurte à l'usage la catégorie.

Manipulations ? le politique dans les coulisses de la société civile

L'heure des doutes sonne pour la "société civile" ; moins en termes de développement, où plus que jamais le mot d'ordre est à la délégation et à la privatisation qu'en termes politiques. Les dénonciations dont font l'objet certains de ses représentants éminents croisent les discours et les contre discours sur le changement. De la même façon que le vaste programme de privatisation des entreprises publiques entamé depuis 1990 n'a fait que renforcer les structures de capitaux loin d'engendrer la classe moyenne "responsable et entreprenante" à laquelle il devait

52. POULIGNY B., *op.cit.*, 2001, p. 173

53. KARAM K., "Espaces verts, espaces locaux. La dynamique écologique et la redéfinition des rapports entre municipalité et associations", in FAVIER A., "Municipalités et pouvoirs locaux au Liban, Beyrouth", *Les Cahiers du Cermoc*, n°24, 2001, p. 190.

conduire, l'avènement de la catégorie société civile ne trouve pas de correspondance dans un éventuel bouleversement des structures sociales. Rien ne changerait non plus à la structure interne du pouvoir selon nombre de sceptiques, ni l'identité des gouvernants, ni la structures des élites, encore moins les formes de gouvernement. Le politique (avec toutes les ambivalences du terme) serait dans les coulisses d'une "société civile" prétendument avant-gardiste. C'est cette dernière assertion que nous voudrions finalement discuter. Si elle met le doigt sur les différents ressorts de la construction de la catégorie "société civile", elle suggère aussi que "les enjeux cognitifs et normatifs des problèmes publics (soulevés) sont indéfiniment manipulables, que les critères de leur appréciation sont arbitraires ou artificiels"⁵⁴. Au fond, le pouvoir repose partiellement sur une machinerie de l'illusion dont la "société civile" serait l'une des dernières créations. Il semble qu'au contraire, le Maroc connaisse bel et bien des "changements" politiques, dont l'interprétation n'est pourtant pas à chercher dans la téléologie transitologique. L'analyse de la mise en doute des vertus de la "société civile", à l'aune par exemple du modèle de lecture proposé par A. Hirschman⁵⁵, permet d'esquisser les contours incertains de nouveaux arrangements et équilibres.

Le premier ordre de critique pourrait être classé parmi les thèses de "l'effet pervers". Si les promoteurs de la société civile sont mus par de bonnes intentions, ils contribuent, au nom du développement économique et social, à alimenter la crise sociale et à consolider les disparités. La "société civile" en se portant notamment à la rescousse des victimes de l'ajustement structurel, en prenant en charge de façon privative et caritative les plus touchés par les réductions budgétaires et l'abandon d'un État développementaliste et redistributeur, contribue à asseoir ces réformes et à en diminuer le coup plutôt qu'à en contester le bien-fondé. De ce point de vue, la "société civile" non seulement agirait comme une soupape de sécurité sociale mais ancrerait aussi un modèle de régulation sociale fondé sur la privatisation (et/ou la contractualisation) des relations sociales ou la réactivation d'anciennes formes de solidarités. A titre d'exemple, M. Tozy note qu'en "scrutant de près ses multiples manifestations même au niveau rural, on est tenté de (...) dissocier entre ce qui est l'expression d'une recomposition contractualisée du tissu consécutif à l'émergence de l'individu citoyen de ce qui est le résultat d'un contexte caractérisé par la démission de

54. CEFAL D., *op.cit.*, 1996, p. 48

55. HIRSCHMAN A.O., *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991.

l'État de ses fonctions d'institution providentielle et exprime un long processus de redéploiement de certaines solidarités et modes d'organisation traditionnelle dans un environnement politique nouveau aussi bien dans les zones marginales que les périphéries de ce qu'on pourrait qualifier d'ancien bled *sîba*⁵⁶.

Au niveau politique, l'argument est employé pour défendre les structures partisans ébranlées par le discrédit généralisé de la politique et concurrencées au niveau des capacités de mobilisation par les associations politiques. A la suite de la création de "Forces Citoyennes", l'éditorial de *Libération*, organe de l'USFP, s'indignait : "Ni gauche ni droite", "au diable la politique", "Sus aux engagements, cette ringardise", vive la main invisible du marché, la société civile, cette mauvaise farce, le guichet unique, le moins d'État, et même le pas d'État du tout (...). La politique sous-traitée aux technocrates et au seul service de l'argent. Quant aux partis, personne ne dit qu'ils doivent disparaître. Oh non ! Ils sont utiles, quand même, pour faire de la figuration, se faire massacrer dans les médias, et servir précisément de repoussoir"⁵⁷. Le développement de la "société civile" contribuerait non seulement à renforcer par effet pervers les disparités sociales mais encore à saper plus qu'elle ne l'est l'action publique.

La seconde thèse est celle de "l'inanité", souvent déclinée au Maroc en thèse de la cooptation, du désamorçage ou de la dissidence domestiquée⁵⁸. L'analyse concerne les groupes comme les individus. O. Azziman, "le marxiste repent, avalé par le politique quand il a été nommé aux Droits de l'homme"⁵⁹ en serait l'archétype pour ce qui est de la société civile. A. Lahjouji aussi, en créant son parti. L'argument principal est celui du "phagocytage" ou de "l'assimilation réciproque des élites" (Bayart, 1989, 193-226) : le système politique marocain ferait preuve de dons particulièrement intégrants, capable, par inclusion, d'imposer l'allégeance (la *bay'a*) comme préalable à toute

56. TOZY M., "Transition politique au Maghreb : État des lieux", *Prologues*, n° 22-23, 2001, p. 83.

57. EL GAHS M., "Politis : tout est politique", *Libération*, 04/10/01, p. 1.

58. TOZY M., *Monarchie et Islam politique au Maroc*, Paris, Presses de la FNSP, 1998, p. 74. Voir aussi du même auteur "Représentation/intercession. Les enjeux du pouvoir dans les champs politiques désamorçés au Maroc", in CAMAU M., (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS, 1991

59. BERRAD H., DAWLIZ M. et LAGARDERE D., "Les 50 qui font bouger le new Makhzen", *Demain*, n°28, 28/07/01-31/09/01.

action publique⁶⁰. Ainsi, toutes les velléités d'autonomisation, de prise de distance, sinon de contestation, se trouvent réduites à néant, pour des raisons stratégiques (les acteurs estimant de leur intérêt personnel que d'accepter ces règles du jeu parfois rappelées violemment⁶¹) ou plus structurelles (ce serait la nature même du système makhzénien que de s'imposer en arbitre, en maniant la ruse du "diviser pour mieux régner", comme en jouant de logiques patrimoniales). Si bien que la "société civile" se trouve confrontée aux particularités du système politique dans lequel elle est déployée mais également au système de référence par lesquelles elle est décrite : au fond, on lui reproche de ne pas maintenir la distance nécessaire avec un système politique dont elle est sociologiquement et conceptuellement pourtant issue.

Le modèle d'A.O. Hirschman peut encore être utile pour décrire la troisième thèse mobilisée au sujet des usages politiques de la "société civile". L'argument de "la mise en péril" tient en peu de mots : que faire avec le développement d'organisations islamistes ? Il renvoie, au vieux dilemme de la démocratie : faut-il être démocrates avec les ennemis de la démocratie ? L'argument est d'abord utilisé par les pouvoirs publics, pour encadrer le développement de la "société civile" avec qui il trouverait là un ennemi et des intérêts communs. Il se complexifie du fait qu'à part la création du parti pour la Justice et le Développement à l'occasion des élections de 1997, les leaders de l'islamisme marocain ont opté délibérément pour le cadre associatif⁶² en dénonçant les jeux partisans et en usant du répertoire de la "société civile". Si nombre de "représentants" de cette dernière affichent leur opposition à "l'islamisme", la question s'est posée avec plus de nuances au moment des controverses sur le projet de plan d'intégration de la femme, à propos du *Forum Justice et Vérité* et plus généralement à propos de la défense des Droits de l'Homme. Dans le premier cas, deux manifestations à Rabat (pour le projet) et à Casablanca (contre) ont bousculé associations, partis politiques, syndicats, divisés par une question de société. Dans le second cas, le "problème" évoqué est celui de la présence dans le *Forum* de militants islamistes (ce qui n'est évidemment pas une exception propre à cette organisation). Les logiques s'avèrent donc moins univoques, uniformes ou policées qu'on

60. SAAF A., "Inclusión y exclusión en el espacio político marroquí", *Sociologia*, n°14, 1996.

61. Ce fut le cas des médecins Himmich et Benchemsi, sévèrement rappelés à l'ordre pour avoir, au cours de la campagne d'assainissement, voulu traîner en justice le ministre de la Santé de l'époque.

62. TOZY, *Monarchie et Islam politique au Maroc*, op. cit., 1998.

ne pourrait le supposer. Malgré l'extrême polarisation du débat sur l'islamisme, les opinions restent partagées. Lorsque par exemple l'association *Adl wal Ihssan*, organise malgré l'interdiction, des manifestations violemment réprimées à l'occasion de la journée de commémoration des Droits de l'Homme, le 10/10/01, elle est immédiatement soutenue par des associations de droits de l'Homme telles que l'AMDH. Quoi qu'il en soit, cette question ne cesse de tarauder et tirailler la grande famille de la société civile marocaine.

Epilogue : les apories de la tentation du politique

La société civile marocaine se construit donc au miroir d'une société politique idéale. Si ses représentants la brandissent pour pallier un immobilisme ou un dévoiement de la société politique, ils sont contraints d'utiliser sans cesse une rhétorique du changement qui stabilise le système : au fond, l'existence d'une "société civile vibrante"⁶³ semble garantir paradoxalement la bonne santé d'un système sur la crise duquel pourtant est bâtie la catégorie.

L'analyse des usages qui en sont faits et qu'elle produit montre au Maroc à quel point est fragile l'hypothèse de l'émergence de nouveaux acteurs derrière les oripeaux de la société civile. Les charmes plus ou moins discrets de cette dernière cachent-ils de nouvelles illusions ? Il convient de suggérer ou de rappeler plusieurs axes de réflexions qui permettraient sûrement de mieux cerner ce qui apparaît comme une aporie de la catégorie : le développement de "mouvements sociaux", qui semble donner un nouveau chapitre au récit contemporain de la société civile, rassemblant sur des sujets particuliers une kyrielle d'acteurs différents, organisés ou non, mus par des objectifs différents, constitue au Maroc comme ailleurs dans la région de nouvelles formes de mobilisations. En même tant qu'elle stabilise le système, l'identification à la "société civile" semble plus largement s'associer au développement de nouvelles cultures politiques et répertoires d'action caractérisés par : l'abandon de la contestation radicale (en l'occurrence, la reconnaissance des institutions monarchiques et de l'intégrité du Royaume⁶⁴) en l'échange de l'élargissement des marges d'expression⁶⁵,

63. NORTON R., "Civil Society and democratization in the Middle East", *Middle East Journal*, vol. 42, n°2, 1992, p. 199.

64. Par référence au conflit saharien

65. La censure qui a frappé à nouveau ces dernières années la presse marocaine a fait l'objet de deux interprétations contradictoires : coup d'arrêt dans le processus de libéralisation ou illustration

quand bien même certaines organisations jouent avec les lignes "rouges" ; la crise des structures de représentations traditionnelles, partis politiques et syndicats ; l'émergence de nouvelles formes d'engagement, élitistes, parfois fondées sur l'expertise, moralistes et à l'école de l'entreprise (l'expérience dans des activités privées constituant, symboliquement et matériellement, des ressources significatives pour s'engager publiquement). On aurait pourtant du mal à dire avec M. Tozy, qu'alternance gouvernementale aidant, la carrière politique se crédibiliserait : "Le militantisme aussi bien politique que civique était considéré négativement jusqu'à cette date. Il s'agissait d'un tabou et d'une prise de risque inconsidérée dans la constitution d'une carrière. Ce jugement négatif a tendance à être inversé ce qui a dopé le travail dans le champ politique et social et a permis de dépasser la phase d'une dépolitisation chronique que connaissait le pays. L'incidence de ce revirement sur l'émergence de la société civile et sur sa consolidation est indéniable"⁶⁶ ?

En tout état de cause, il paraît vain d'épuiser ou même d'imaginer un scénario univoque mettant en scène la "société civile" dans les transformations du système politique marocain. En revanche, la porosité des frontières comme la problématique de la séparation amène à considérer avec J.F. Bayart que "c'est à la lumière de cette interpénétration, du renforcement mutuel de la société civile et de la société politique, plutôt que dans les termes d'une alternative, qu'il convient désormais de se pencher sur la vocation éminente des structures de pouvoir au regard de l'assimilation réciproque des élites"⁶⁷ .

Reste à regarder quels seront les destins politiques des A. Lahjouji, de A. Belhaj, de A. Benamour, etc. pour mesurer la force de l'alchimie de la "société civile" : saura-t-elle être le lieu d'un passage ou d'un retour au politique ou sera-t-elle à l'inverse un instrument de dépolitisation et de neutralisation de la contestation et de la participation ?

de l'extension des marges d'expression de la presse ?

66. TOZY M., "Transition politique au Maghreb : État des lieux", *op. cit.*, 2001, p. 82

67. BAYART J.F., *L'État en Afrique*, Paris, Fayard, 1989, p. 208.